

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 19 mars, 1883.

Le comité spécial auquel, par ordre du Sénat en date du lundi douzième jour de mars courant, a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'entendre en témoignage les personnes citées devant le Sénat, et auquel, par ordre du Sénat en date du vendredi seizième jour de mars courant, a aussi été renvoyée la pétition de la défenderesse *Rosetta Nicholson*, demandant que par ordre du Sénat son mari ait à lui fournir les moyens de faire valoir la juste défense qu'elle entend opposer à la pétition de son dit mari en obtention de divorce—à l'honneur de présenter son second rapport :

Que le samedi dix-septième jour de mars courant, après lecture de la pétition de la défenderesse *Rosetta Nicholson*, et sur la production de l'affidavit de la dite défenderesse à l'appui de sa dite pétition, et sur la requête de son conseil, votre comité a rendu l'ordre suivant :

Ordonné, que le pétitionnaire en divorce *Peter Nicholson* paie immédiatement au conseil de la défenderesse la somme de vingt piastres (\$20) à titre d'honoraire pour la vacation de ce jour, et qu'à l'avenir, sous réserve de toute discrétion à exercer par le comité, il ait à payer au conseil de la défenderesse chaque fois que le comité tiendra séance, une somme de dix piastres (\$10) à titre d'honoraire pour chaque vacation.

Que le dit ordre a été exécuté.

Qu'aujourd'hui, lundi dix-neuvième jour de mars courant, votre comité a rendu l'ordre suivant :

Ordonné, que le pétitionnaire *Peter Nicholson* paie à la défenderesse *Rosetta Nicholson* ses frais de séjour à Ottawa, à raison de deux piastres (\$2.00) par jour à compter du dix-sept mars courant, ce jour compris, jusqu'à nouvel ordre de la part de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.